

Saisie chez Belvédère

[23/06/10 - 19H43 - Les Echos - actualisé à 19:55:58]

Cette saisie fait suite a la condamnation des deux dirigeants, en grande-bretagne, a payer plus de 15 millions d'euros a titre personnel a deux fonds d'investissement londoniens.

DENIS COSNARD, LES ECHOS

Deux fonds d'investissement londoniens ont annoncé avoir procédé à une saisie des principaux actifs détenus en France par le PDG et le directeur général du groupe de spiritueux Belvédère (Marie Brizard), dont des titres représentant plus de 12 % du capital. Les parts sociales de la société civile immobilière Finest, détenant l'immeuble dans lequel se trouve le siège social du groupe Belvédère à Beaune, ont également été saisies, précisent les deux fonds

Cette saisie fait suite à la condamnation, en Grande-Bretagne, des deux dirigeants à payer plus de 15 millions d'euros à titre personnel à ces fonds. «Jacques Rouvroy, Président Directeur Général de la société Belvédère, et Krzysztof Trylinski, directeur général, ont été condamnés le 4 mars 2009 par la High Court of Justice en Angleterre à payer plus de 15 millions d'euros, en principal et intérêts, aux deux fonds. Ce jugement est aujourd'hui définitif, tous les recours de Jacques Rouvroy et Krzysztof Trylinski ayant été rejetés», précise l'avocat des deux fonds, Fabrice Marchisio.